

Prévention des accidents en voile



Sécurité générale

Les monitrices et moniteurs J+S

- savent estimer correctement leurs compétences et expériences;
- planifient des activités avec leur groupe en fonction des circonstances (personnes, environnement, matériel) et les réalisent en toute sécurité;
- surveillent au maximum 12 participants à la fois;
- connaissent les dispositions relatives à la voile dans l'ordonnance sur la navigation intérieure ainsi que les prescriptions locales en vigueur pour l'entraînement de voile et les appliquent;
- respectent les «Prescriptions de sécurité J+S Voile»;
- garantissent, dans le cadre de leur activité, une surveillance active adaptée au degré de développement et à l'âge des participants et sont conscients de leur rôle de modèle.

Sécurité personnelle

Les monitrices et moniteurs J+S

- mettent à la disposition des participants des gilets de sauvetage correspondant au moins à la norme SN EN ISO 12402-5 ou SN EN 393 et en imposent le port.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les monitrices et moniteurs J+S

- tiennent compte du dispositif de sécurité lors de la planification de l'activité;
- veillent à ce que les participants et eux-mêmes portent des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à l'activité (combinaison Néoprène/sèche ou similaire);
- perfectionnent les manœuvres telles que chavirer, redresser, remorquer;
- apprennent les techniques de sauvetage ainsi que de mise à l'abri des blessés et savent les mettre en pratique;
- s'assurent que les participants disposent des compétences nécessaires à la pratique de l'activité sur l'eau (p. ex. vérification au moyen des éléments du contrôle de sécurité aquatique);
- veillent à ce que les participants disposent de suffisamment de pauses pour s'hydrater;
- savent comment donner l'alerte en cas d'urgence.

